



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR CIRCULATION IMMÉDIATE**

L'instruction des plaintes à l'encontre de Jean-Claude Duvalier se poursuit devant la justice haïtienne

Avocats sans frontières Canada : « Les victimes du régime Duvalier enfin entendues en justice »

Port-au-Prince, le 20 mars 2013 – C'est demain le 21 mars 2013 que se poursuivront les audiences devant la Cour d'appel de Port-au-Prince dans le procès de Jean-Claude Duvalier. À cette séance, la Cour devrait continuer à entendre des plaignants qui font appel de la décision du juge d'instruction de rejeter les accusations de crimes graves (dont crimes contre l'humanité) à l'encontre de l'ex-président à vie d'Haïti.

« Avocats sans frontières Canada (ASFC) constate avec satisfaction que ces audiences permettent pour la première fois aux plaignants d'être entendus en cour. Après près de 30 ans d'attente, il était temps que les victimes présumées du régime Duvalier puissent relater publiquement les violations de leurs droits fondamentaux. C'est important pour la justice mais aussi pour la réappropriation de la mémoire collective » a déclaré maître Pascal Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières Canada (ASFC).

« ASFC se réjouit aussi du fait que les audiences, qui se tiennent chaque jeudi depuis le 31 janvier dernier, se déroulent dans une atmosphère plus sereine, qui contraste avec le climat survolté qui régnait lorsque l'ancien président à vie Jean-Claude Duvalier a comparu », a pour sa part mentionné maître Philippe Tremblay, directeur des services juridiques d'ASFC.

Jean-Claude Duvalier, qui a été hospitalisé après sa comparution du 28 février dernier, n'a pas assisté aux dernières audiences des 7 et 14 mars. Trois des personnes qui ont porté plainte contre l'ex chef d'État ont témoigné des traitements cruels, inhumains ou dégradants dont ils disent avoir fait l'objet à l'époque où Jean-Claude Duvalier dirigeait Haïti.

Messieurs Alix Fils-Aimé et Robert (Bobby) Duval estiment tous les deux avoir été arrêtés sans motif, détenus sans procès dans des conditions inhumaines et avoir été torturés par leurs geôliers à la Caserne Dessalines et à Fort-Dimanche, deux lieux de détention à la triste réputation pour les prisonniers politiques. Madame Denise Magloire a, de son côté, relaté son arrestation sans motifs, sa détention subséquente à la Caserne Dessalines et au Pénitencier national, le pillage de son domicile et son exil forcé au Canada, où elle y est demeurée jusqu'à la chute du régime.

« ASFC salue le courage des plaignants qui ont amorcé ce processus de justice et qui acceptent de témoigner dans des conditions difficiles compte tenu des faits allégués

mais aussi du contexte du procès », a ajouté maître Paradis. « Nous sommes à cet égard préoccupés par l'attitude de la défense, qui tente par des tactiques discutables de miner la crédibilité des plaignants. Nous sommes également préoccupés par le fait que le ministère public semble prendre fait et cause pour la défense » a conclu maître Tremblay.

– 30 –

À propos d'Avocats sans frontières Canada : ASFC (www.asfcanada.ca) est une organisation non gouvernementale qui a pour mission de soutenir la défense des droits des personnes ou des groupes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. Présente dans plusieurs pays, l'organisation est active depuis 2006 en Haïti. Depuis le retour de Jean-Claude Duvalier en Haïti, ASFC est le principal partenaire du Collectif contre l'impunité qui regroupe les plaignants constitués en partie civile dans le dossier contre l'ex-président à vie.

Pour information :

Au Canada : Julie Dahan
Téléphone : 418-907-2607 #107
Courriel : julie.dahan@asfcanada.ca

En Haïti : Pauline Lecarpentier, représentante d'ASFC en Haïti
Téléphone : 3.800.8158
Courriel : pauline.lecarpentier@asfcanada.ca